

***Appareil à raclette Grill-Pierrade***  
***8 poêlons***

***MANUEL D'INSTRUCTIONS***

**XJ-3K076**

**10000187969**

**USAGE DOMESTIQUE UNIQUEMENT**

**LIRE CES INSTRUCTIONS AVANT D'UTILISER L'APPAREIL !**

**INFORMATIONS À CONSERVER POUR USAGE ULTÉRIEUR**

---

## Spécifications

---

Nom du produit: Appareil à raclette Grill-Pierrade 8poêlons

Dimensions :47.5 x 34 cm


Données techniques :230 Volts~,50/60Hz, 1200 Watts

## Précautions importantes

### Avant la première utilisation

- En ce qui concerne les instructions de nettoyage de l'appareil, référez-vous au paragraphe ci-après de la notice.
- Déballer l'appareil et les différents éléments et s'assurer que chaque pièce est en bon état et ne présente aucun dommage apparent. Ne pas mettre en service un appareil endommagé.
- Les matériaux d'emballage peuvent s'avérer dangereux pour les enfants. Il y a un risque de suffocation, ne laissez pas les matériaux d'emballage à la portée des jeunes enfants.
- Lors de l'utilisation d'appareils électriques, des précautions d'utilisation sont à respecter afin d'éviter tout risque de feu, d'électrochocs, de brûlures et autres dommages.
- Cet appareil peut être utilisé par des enfants à partir de 8 ans et plus et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou un manque d'expérience et de connaissances à condition qu'elles aient reçu une supervision ou des instructions concernant l'utilisation de l'appareil en toute sécurité et

qu'elles comprennent les dangers encourus. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants, sauf s'ils ont plus de 8 ans et qu'ils sont surveillés.

- Maintenir l'appareil et son cordon hors de portée des enfants de moins de 8 ans.
- Ne pas utiliser l'appareil sans avoir positionné le grill et la pierrade sur leur emplacement.
-  Les surfaces sont susceptibles de devenir chaudes au cours de l'utilisation.



- Cet appareil n'est pas destiné à être mis en fonctionnement au moyen d'une minuterie extérieure ou par un système de commande à distance intégrée.
- Dérouler entièrement le cordon et brancher l'appareil à raclette sur une prise murale reliée à la terre.
- Il est recommandé de ne pas utiliser l'appareil à raclette près de matériaux susceptibles de s'enflammer, tels que des rideaux, tissus, murs ou tout autre matériau inflammable lorsque celui-ci est en marche.
- Cet appareil est destiné à être utilisé dans des applications domestiques et analogues telles que :
  - les coins cuisines réservés au personnel des magasins, bureaux et autres environnements professionnels ;
  - les fermes ;
  - l'utilisation par les clients des hôtels, motels et autres environnements à caractère résidentiel ;

- les environnements de type chambre d'hôte.
- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou toute autre personne de qualification similaire afin d'éviter tout risque.
- La température des surfaces accessibles est élevée lorsque l'appareil fonctionne, NE PAS TOUCHER.
- Afin d'éviter les risques d'électrocution, NE JAMAIS immerger dans l'eau. Ne manipuler pas l'appareil avec les mains mouillées.
- Ne pas utiliser l'appareil si le cordon d'alimentation ou la prise est endommagé, ou si l'appareil connaît des dysfonctionnements.
- Appeler le fabricant ou le service après-vente pour tout contrôle ou toute réparation.
- L'utilisation d'accessoires non vendus ou non fournis par le fabricant peut causer des dommages.
- NE PAS utiliser en extérieur. Ce produit est à usage domestique intérieur seulement.
- Le cordon ne doit pas toucher de surface chaude. Ne pas laisser pendre le cordon afin d'éviter tout risque d'accrochage ou de chute.
- Ne pas placer sur ou à côté d'une plaque électrique ou d'une gazinière ou dans un four électrique.
- Ne pas utiliser l'appareil à raclette à un autre effet que celui prévu.
- Ne pas laisser l'appareil à raclette en fonctionnement sans surveillance.

## Mise au rebut du produit



La directive Européenne 2012/19/EU sur les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), exige que les appareils ménagers usagés ne soient pas jetés dans le flux normal des déchets municipaux. Les appareils usagés doivent être collectés séparément afin d'optimiser le taux de récupération et le recyclage des matériaux qui les composent et réduire l'impact sur la santé humaine et l'environnement.

Le symbole de la « poubelle barrée » est apposé sur tous les produits pour rappeler les obligations de la collecte séparée. Les consommateurs devront contacter les autorités locales ou leur revendeur concernant la démarche à suivre pour l'enlèvement de leur appareil.



**Fabriqué en Chine**

**Importé par La FoirFouille SA –Siège Social**

**155Avenue Clément Ader**

**34174 Castelnau-le-lez – France**

**Tél : 04.99.52.31.50**

---

# Mode d'emploi

## 1) Description générale



1- Grill

2- Pierrade

3- On/Off (marche/arrêt)

4- Thermostat 4 positions : MIN (minimum) ,LOW (bas), MED (moyen), HI(élevé).

5- Voyant lumineux

## Assemblage

Placer la pierrade sur le montant métallique avant de placer le grill. Assurez-vous que les plaques soient bien maintenues.

Le grill chauffe très vite et est plus propice aux grillades. La pierrade chauffe plus lentement. Elle permet de faire cuire des aliments non gras par une cuisson lente. Elle diffuse une chaleur plus douce qui convient parfaitement pour tenir au chaud la nourriture. Elle reste longtemps

chaude même après arrêt de l'appareil.

## **2) Comment utiliser l'appareil à raclette**

Brancher l'appareil à la prise secteur et positionner le thermostat sur le bouton ON. Lors de la 1ère utilisation, passer un chiffon sec imbibé d'huile sur toute la surface du grill. Afin de ne pas endommager le téflon, utiliser un ustensile en bois pour retourner ou manipuler les aliments sur le grill. Ne pas utiliser d'autres poêlons que ceux fournis avec l'appareil à raclette. Surveiller la cuisson régulièrement.

**Lors de la 1ère mise en fonction, il est possible que l'appareil à raclette dégage de la fumée. Bien ventiler la pièce.**

---

## **Nettoyage**

---

✧ Avant de nettoyer l'appareil, celui-ci doit être éteint, débranché. Laisser refroidir l'appareil.

### **1. Nettoyage du grill et de la pierrade**

Débrancher et laisser refroidir l'appareil. Nettoyer les surfaces avec une éponge humide et sécher avec un chiffon sec ou une serviette en papier. Ne pas utiliser de brosse métallique ou de tissu abrasif qui pourrait endommager les surfaces.

### **2. Nettoyage des poêlons**

Nettoyer les poêlons avec une éponge humide et sécher avec un chiffon sec. Ceux-ci peuvent passer au lave-vaisselle. Ne pas utiliser de brosse métallique ou de tissu abrasif qui pourrait endommager le téflon.

---

## Maintenance

---

- L'appareil ne doit pas être démonté. Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou toute autre personne de qualification similaire afin d'éviter tout risque.
- ✧ Durant l'utilisation, si vous constatez un mal fonctionnement, veuillez contacter le service après-vente afin que celui-ci s'assure que l'appareil peut être utilisé sans danger.

Chère cliente, cher client, nos produits sont soumis à des contrôles de qualité rigoureux. Si malgré ces contrôles, votre appareil ne fonctionne pas correctement, nous vous demandons de vous rapprocher du magasin ou de contacter le SAV :

Par email : [serviceclients@lafoirfouille.fr](mailto:serviceclients@lafoirfouille.fr)



Numéro de téléphone : 0811 38 36 37

Attention : une preuve d'achat est indispensable pour le traitement de votre dossier (ticket de caisse ou facture)

Conditions de garantie commerciale :

1. La garantie est gratuite.
2. La garantie a une durée maximum de 24 mois à compter de la date d'achat du produit.
3. Les défauts doivent être signalés rapidement. Toute réclamation au-delà de la durée de la garantie ne peut être prise en compte.
4. La garantie couvre les pannes et dysfonctionnements de l'appareil dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination du produit et aux informations du manuel d'utilisation. Pour être pris en charge au titre de la garantie, la preuve d'achat est obligatoire (ticket de caisse ou facture) et le produit doit être complet avec l'ensemble de ses accessoires.

5. La clause de garantie ne couvre pas des détériorations provenant d'une usure normale, d'un manque d'entretien, d'une négligence, d'un montage défectueux, ou d'une utilisation inappropriée (chocs, non-respect des préconisations d'alimentation électrique, stockage, conditions d'utilisation...). Sont également exclus de la garantie les conséquences néfastes dues à l'emploi d'accessoires ou de pièces de rechange non d'origine, au démontage ou à la modification de l'appareil. Dans le cas d'un défaut non garanti, l'appareil ne sera pas pris en charge.

Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie, La Foir'Fouille reste tenue des défauts de conformité dans les conditions des articles L.211-1 à L.211-4 du Code de la consommation et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Article L 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 211-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L 211-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L 211-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, al.1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »